



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
VÉTÉRINAIRE ET D'HYDROLOGIE

SIEVO DU VAL DE L'OGNON

3 Rue du Val de l'Ognon  
25170 COURCHAPON

15 JAN. 2020

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence  
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Unité de gestion	370	SIEVO DU VAL DE L'OGNON			
Installation	070004079	RESEAU SECTEUR AVRIGNEY			
Point surveillance	4044	AVRIGNEY			
Commune prélèvement	AVRIGNEY VIREY				
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE - SIEVO				
Préleveur	LDVH	Date Prél	07/01/2020	Heure Prél	12:40
Date début analyse	07/01/2020	Date Récept	07/01/2020	Heure Récep	14:20

RAPPORT D'ESSAI HY202-0034

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 31

Lieu exact prélèvement M. PETIT Marc - 20 grande rue

Eau TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	SC			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,33	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,36	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v2	9,1	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	5	/mL	/	/
# Spores anaérobies sulfito-réductrices	NF EN 26461-2	<1	/100 mL	/	0
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

**Examen Chimique D1 (Vesoul)**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	7,6	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v2	10,0	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	360	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

**CONCLUSION GENERALE**

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le 13/01/2020

Imprimé le : 13/01/2020

**Le Directeur du Laboratoire**

**P. LE HONG**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.  
 Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et Arrêté du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.